

Droits liés à la propriété intellectuelle¹

Tout artiste, en France et dans la communauté européenne, est titulaire sur ses œuvres d'un droit d'auteur comprenant un droit moral et un droit patrimonial (pécuniaire).

1) Le droit moral

Il est perpétuel et inaliénable, et se décompose en quatre attributs:

- droit au respect de la paternité :

Il s'agit du droit pour l'auteur de voir son nom indiqué sur toute reproduction ou représentation de son oeuvre (à moins que celui-ci ne souhaite garder l'anonymat).

En tout état de cause, des notions comme "*cliché musée XXX*" pour un travail de photographe, ou bien comme "*tous droits réservés*" n'ont aucune valeur juridique.

- droit de divulgation :

Il s'agit du droit pour l'auteur de décider de mettre son oeuvre à la disposition du public et de choisir les modes de divulgation. Par exemple, l'auteur peut accepter l'exposition publique de son oeuvre mais refuser sa reproduction en cartes postales.

- droit au respect de l'oeuvre :

Le respect de l'oeuvre passe par le maintien de son intégrité formelle. Toute suppression, modification, adjonction sont donc interdites.

Le respect dû à l'oeuvre implique également que l'oeuvre ne soit pas altérée dans son esprit. Tel sera le cas, lorsque l'oeuvre sera présentée dans un contexte qui la dénigre.

- droit de repentir ou de retrait :

C'est le droit pour l'auteur de retirer son oeuvre du marché postérieurement à sa publication. Ce droit reste largement théorique, car son exercice est soumis à la condition d'indemniser préalablement le cessionnaire du préjudice subi par le retrait de l'oeuvre.

Toute contrefaçon est susceptible d'être punie de deux ans d'emprisonnement et de 1 000 000 F = 152 449 euros d'amende.

2) Le droit patrimonial

« L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son oeuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droit, pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ». (soit 1 + 70 = 71 ans) – source ; Article L. 123-1 du Code de la propriété intellectuelle.

En 2011, tous les artistes encore vivants ou décédés après 1940 sont donc concernés. Au delà, l'oeuvre tombe dans le domaine public, c'est à dire qu'elle est à la disposition de tous et peut être exploitée librement (sous réserve du respect du droit moral qui perdure).

Ainsi, Picasso décédé en 1973 est, à ce jour, toujours dans le domaine privé et, de fait, soumis au droit patrimonial de diffusion jusqu'en 2043.

De même, une image réalisée par un photographe privé ou une agence photographique (lorsqu'il y a acte de création) est également soumise au droit patrimonial de diffusion (même si l'auteur de l'oeuvre qui est photographiée est, lui, dans le domaine public – La photo d'une oeuvre de Rembrandt par exemple).

Œuvre de collaboration : le droit patrimonial court 70 ans après la mort du dernier auteur.

Œuvre collective : le droit patrimonial court 70 ans après la publication de l'oeuvre.

1 Source : <http://www2.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/partenaires/AIDEMUSEES/droit-aut.htm>

Prolongations pour faits de guerres : Guerre de 14-18 et Guerre de 39-45

Depuis le mardi 27 février 2007, un arrêt de la Cour de Cassation a supprimé ces prolongations. Dès lors, des artistes comme Claude Monet (mort en 1926) ou Albert Londres (mort en 1932) sont dans le domaine public, et leurs ayants-droits ne touchent plus de droits patrimoniaux.

Artistes morts au front

En revanche, la loi prévoit toujours pour les artistes morts au front une protection de 70 + 30 = 100 ans. En effet, l'auteur étant mort prématurément, on présume qu'il aurait eu une durée de vie moyenne normale. Ainsi les droits de Guillaume Apollinaire, mort "pour la France" en 1918 perdureront jusqu'en 2018.

3) Gestion des droits d'auteurs :

Ces droits sont gérés soit par les artistes eux-mêmes ou leurs ayants-droit (Picasso Administration, Man Ray trust and Cie, famille Matisse ...) ou bien par des sociétés de droits d'auteurs (A.D.A.G.P).

Durant toute la durée d'un droit patrimonial, la diffusion des images est donc, à priori, impossible si l'on ne paye pas les droits associés.

Quelques exceptions existent, notamment lorsque l'artiste concerné ou le photographe privé est d'accord pour établir, avec une entité donnée, un contrat de cession de droits de diffusion à titre gracieux (où l'artiste ou le photographe/agence cède ses droits pécuniaires de diffusion). Sur ce contrat doivent être alors précisés :

- La liste des images concernées
- Le format et la qualité des images diffusées
- La durée d'abandon des droits (en chiffres)
- La liste exhaustive des supports de diffusion envisagée (catalogue papier, site Internet du musée, etc.)

A la date d'expiration dudit contrat, le droit de diffusion s'arrête. Il faudra donc anticiper, pour faire résigner un nouveau contrat ou bien retirer les images des supports de diffusion pour lesquels le contrat a été signé.

Un modèle de contrat de cession de droits de diffusion à titre gracieux peut être fourni par la Photothèque sur demande.

En résumé

Avant de diffuser librement une image sans avoir à payer quoi que ce soit, il faut s'assurer :

- que l'auteur de l'œuvre concernée par l'image à diffuser est **décédé depuis plus de 71 ans** à la date de diffusion
- que le photographe qui a fait l'image numérique n'est pas **un photographe privé ou travaillant pour une agence** privée.
En effet, l'image d'un tableau de Rembrandt (auteur dans le domaine public), faite par un photographe privé, est soumise aux droits d'auteur pour ce qui concerne le photographe privé ou l'agence privée qui l'a réalisée.
- que le (ou les) éventuel(s) **contrats de cession/de droits sont bien valide (s) et non expiré(s)**.

Si la diffusion des œuvres d'un artiste, toujours dans le domaine privé, est gérée par une société de droits d'auteur, ce dernier ne peut pas établir de contrat de cession de droits de diffusion à titre gracieux, à moins que des dispositions particulières soient spécifiées dans le contrat qui le lie à ladite société de droits d'auteurs.

Si la diffusion des œuvres d'un artiste, toujours dans le domaine privé, n'est pas gérée par une société de droits d'auteur, il faut le contacter directement (ou bien ses ayants-droit) dans ce sens.

4) Bon à savoir aussi :

Si ce n'est pas du domaine directement de l'archive, il est intéressant de savoir qu'il faut distinguer le droit de l'image et le droit à l'image ainsi que le délai de communicabilité des archives publiques (pour ce dernier voir document spécifique).

Droits afférents au sujet représenté

Ces droits recouvrent deux aspects majeurs :

a) Les droits de la personnalité des personnes représentées :

- droit à l'image : on ne peut pas diffuser l'image d'une personne identifiable et encore vivante, sans son accord.
Si l'on souhaite tout de même diffuser l'image à minima, il est suggéré de faire un flouté du visage de la (ou des) personne(s)
Ce droit à l'image tombe à la mort de la personne représentée.
- droit au nom : on ne peut pas se servir du nom d'une personne sur une image, sans son accord
- droit au respect de la vie privée de la personne représentée

b) Les droits d'auteurs d'œuvres représentées :

Cas où des œuvres soumises à droit d'auteur sont présentes sur l'image :

Cas d'une photographie anonyme de Gertrude Stein, datant de 1939, libre de diffusion, mais montrant de manière bien visible, des œuvres de Picasso : elle est soumise à droits d'auteur (cf. ayants-droit Picasso).

Droits afférents à la propriété

Il convient de ne pas diffuser, par exemple, l'image prise de trop près d'un bâtiment, ou de l'intérieur d'un bâtiment, sans l'accord préalable de son propriétaire, à partir du moment où sa diffusion risque de porter atteinte à la tranquillité ou à la vie privée du dit propriétaire (tourisme ou vols pouvant en découler, etc.)

Annexes

- | | |
|---|------------|
| 1. Exemple de modèle de courriel d'un photographe correspondant de presse. | P. 5 |
| 2. Contrat de fourniture de photographies par les archives de Saint-Nazaire (publique). | P. 6 à 9 |
| 3. Facture de photographie par la société Bridgeman-Images – ex Rue des Archives (privé). | P. 10 à 11 |
| 4. Demande d'autorisation de prises de vues (et/ou scènes filmées et/ou sonores) | P. 12 |
| 5. Formulaire de captation (personnes adultes) | P. 13 |
| 6. Formulaire de captation (personnes mineures) | P. 14 |

Annexe

Modèle de courriel

d'un photographe correspondant de presse

Objet : Reportage

Bonjour,

Ci-après des photos libres de droit(1) (Crédit : © Patrice Morel) au format web.
Vous pouvez télécharger la totalité en HD provisoirement à l'adresse :

Le contexte :

@+

--

Patrice MOREL

Créateur d'images

Photographe correspondant de presse

11 rue des Mésanges

44260 Savenay

Mobile : 06.24.93.32.10

Tél. : 02.40.05.83.64

Fax : 09.58.45.80.48

image-in@patcatnats.fr

Site perso : <http://www.patcatnats.fr>

(1) *Si mes photos vous sont cédées gratuitement. Vous trouverez ci-après un minimum de règles élémentaires à bien vouloir respecter et des indications ou rappels à la législation à titre informatif :*

Autorisation de publication

Mes photos sont libres de droits, c'est à dire cédées gratuitement pour reproduction dans le cadre de publications militantes syndicales (*CGT et autres dans la même action du sujet traité*), politiques (*PCF, Front de Gauche et autres dans la même action du sujet traité et les journaux « L'Humanité »*) et à titre archivistique pour ces mêmes organismes (*Institut d'Histoire Sociale CGT, Centre d'Histoire du Travail de Nantes (CHT), associations de la mémoire sur la Résistance et la Déportation*). Mes photos numériques sont taguées dans les données EXIF du fichier.

Paternité

Pour toute diffusion, reproduction, etc... **vous devez indiquer le nom de l'auteur (Crédit) de la photographie, soit : « Photo © Patrice MOREL »** (ou « © Patrice MOREL »). Vous pouvez y apporter votre identité (exemple : « Photo © Patrice MOREL / Humanité » ou « © Patrice MOREL / Humanité »)C'est une obligation légale, revendiquée par tous les photographes qui indique le respect d'un travail. Elle permet de reconnaître le travail effectué, mais aussi, et surtout, de permettre la traçabilité du document à des fins archivistiques.

Pour des supports en ligne, merci de ne pas effacer les données EXIF et IPTC. Éventuellement (*facultatif*), merci de créer un lien vers mon site personnel :

<http://www.patcatnats.fr>.

Propriété des photographies

Je reste le seul propriétaire de l'image(*c'est un droit dit "inaliénable"*). **Vous ne pouvez donc pas vendre, louer, transmettre ou céder gratuitement la photographie à un tiers, sauf autorisation préalable** (*le CHT possède ces droits*). Si une de vos connaissances veut utiliser à son tour une photographie, vous pourrez lui fournir mes

coordonnées image-in@patcatnats.fr et +33 (0) 6.24.93.32.10 afin de négocier les conditions d'utilisation. Je peux par contre vous vendre la propriété d'une de ses œuvres en tirage original numéroté jusqu'à 30 exemplaires maximum, qui correspondront alors à des Œuvres d'Art avec tous les avantages fiscaux que ça entraîne, dont le Droit de Suite (qui me garantit de toucher un pourcentage sur la revente sur le marché de l'Art).

Droit à l'image (à titre d'information...)

Dans un but légitime d'information, il ne vous est pas nécessaire de demander la permission des personnes représentées pour pouvoir utiliser la photo, et ce seulement si vous ne portez pas atteinte à leur l'intégrité morale ou physique, que la photographie ait un lien avec l'article et que celle-ci ait été réalisée sur la voie publique ou lors d'un événement d'actualité. Vous engagez votre seule responsabilité (et celle de la rédaction) quant aux contenus associés à la photographie.

Dans tous les autres cas, vous devez obligatoirement obtenir l'accord des personnes représentées. Sauf cas exceptionnels, le photographe ne fournit pas les droits d'utilisations dans sa cession de droits d'exploitation. Éventuellement, il pourra vous communiquer les coordonnées du modèle s'il les a en sa possession. **Il vous faut donc impérativement négocier les conditions de l'exploitation directement avec les personnes visibles et reconnaissables sur le cliché** avant de procéder à son exploitation. Encore une fois, si vous n'avez pas retrouvé ou reçu l'autorisation de ces personnes, vous ne pouvez pas utiliser la photo pour toute utilisation commerciale ou publicitaire.

Vous retrouverez ce texte sur mon site : <http://www.patcatnats.fr/spip.php?article626>

Contrat de fourniture de photographies : CFPRO/Doc EXTERNE 2013/18

(A nous retourner par courrier postal ou par fax au 02.51.10.12.03)

Coordonnées du commanditaire					
(1) Monsieur : Patrice MOREL agissant en qualité : Administrateur chargé de la Communication Organisme : Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant Adresse : 11 rue des Mésanges Code postal : 44260 Ville : Savenay ☎ tel : 06.24.93.32.10 courriel : communication.musee.resistance@orange.fr souhaite commander les documents suivants :					
Référence	Support initial	Légende	Nbre	Résolution Format Poids et (2) Prix unitaire HT en €	(2) Prix total HT en €
A 152.3.1/A 153.2.1/A 153.3.2	Négatif	LES MEMBRES DE LA CROIX ROUGE DE SAVENAY POSANT DEVANT LEUR AMBULANCE. GUERRE DE 39/45. Collection particulière /Cliché Ecomusée de Saint-Nazaire Date connue : INCONNUE	(1)1	Frais gestion /3.76	3.76
A 825.1.4	Négatif	PREMIERE PAGE DU POPULAIRE DE L'OUEST CONCERNANT LA REDDITION DE L'ARMEE ALLEMANDE DURANT LA GUERRE DE 39/45. Collection Ecomusée de Saint-Nazaire Date connue : INCONNUE ou Date estimée : MAI 1945	(1)1	Frais gestion /3.76	3.76
A 856.4.1	Négatif	TOMBEREAUX ET PRISONNIERS ALLEMANDS LORS DU DEBLAIEMENT DE SAINT-NAZAIRE VERS 1945. Collection Ecomusée de Saint-Nazaire Date connue : INCONNUE ou Date estimée : 1945	(1)1	Frais gestion /3.76	3.76
AC 113.3.4	Négatif	BLASON FRONT NATIONAL. RESISTANCE GUERRE DE 39/45. Collection ECOMUSEE DE SAINT-NAZAIRE-FONDS VINET (JACQUES) Date connue : INCONNUE ou Date estimée : 1944/1945	(1)1	Frais gestion /3.76	3.76
BA 168.2.2	Objet	SCENE D'EPURATION AU POULIGUEN A LA LIBERATION DE LA POCHÉ. Collection ECOMUSEE DE SAINT-NAZAIRE-FONDS BOURGUEIL (EDOUARD) Photographe : BOURGUEIL (EDOUARD) Date connue : 1945	(1)1	Frais gestion /3.76	3.76
NUM 265	Objet	NSIGNE FTPF. ECUSSON DES FRANCS-TIREURS ET PARTISANS. GUERRE DE 39/45. Collection ECOMUSEE DE SAINT-NAZAIRE-FONDS VINET (JACQUES) Date connue : INCONNUE ou Date estimée : 1944/1945	(1)1	Frais gestion /3.76	3.76
NUM 266	Objet	INSIGNE F.F.I (FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR). RESISTANCE GUERRE DE 39/45. Collection ECOMUSEE DE SAINT-NAZAIRE-FONDS VINET (JACQUES) Date connue : INCONNUE ou Date estimée : 1944/1945	(1)1	Frais gestion /3.76	3.76
NUM 350	Objet	Cahier d'écolier. Couv. ill. d'une gravure représentant le port de St-Nazaire. Titre sur la 1e de couv. : 'Ville martyres de l'ouest - St-Nazaire' Collection ECOMUSEE DE SAINT-NAZAIRE Date connue : INCONNUE ou Date estimée : 1944/1945	(1)1	Frais gestion /3.76	3.76
Sous total HT Bon 18			8	8x3.76	30.08

Fiche de travail établie par : **Thérèse DUMONT**

Livraison souhaitée : **Septembre 2013**

L'exploitation prévue pour ces documents est la suivante : **Exposition**

Intitulé exact (si possible) de la future utilisation : **"Les Libertés de Loire-Inférieure"**

Date prévue : **Septembre 2013**

À Saint-Nazaire le : **05/09/2013**

Coordonnées de livraison	Coordonnées de facturation	Signature/cachet du commanditaire
(1) Monsieur : Patrice MOREL agissant en qualité : Administrateur chargé de la Communication Organisme : Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant Adresse : 11 rue des Mésanges Code postal : 44260 Ville : Savenay ☎ tel : 06.24.93.32.10 courriel : communication.musee.resistance@orange.fr	(1) Monsieur : Patrice MOREL agissant en qualité : Administrateur chargé de la Communication Organisme : Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant Adresse : La Sablière Code postal : 44110 Ville : CHATEAUBRIANT ☎ tel : 06.24.93.32.10 courriel : communication.musee.resistance@orange.fr	

Les cases en gris sont réservées au service

(1) Les cases pré remplies peuvent être modifiées grâce au menu déroulant proposé lors du clic sur la cellule

(2) Prix incluant les frais de gestion

> département
ÉCOMUSÉE

Contrat de fourniture de photographies : CFPRO/Doc EXTERNE 2013/19
 (A nous retourner par courrier postal ou par fax au 02.51.10.12.03)

Coordonnées du commanditaire					
(1) Monsieur : Patrice MOREL agissant en qualité : Administrateur chargé de la Communication Organisme : Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant Adresse : 11 rue des Mésanges Code postal : 44260 Ville : Savenay ☎ tel : 06.24.93.32.10 courriel : communication.musee.resistance@orange.fr souhaite commander les documents suivants :					
Référence	Support initial	Légende	Nbre	Résolution Format Poids et (2) Prix unitaire HT en €	(2) Prix total HT en €
NUM 363	Objet	INSIGNE F.F.I. DES RESISTANTS DE LA POCHE DE SAINT-NAZAIRE. Collection : ECOMUSEE DE SAINT-NAZAIRE Date connue : INCONNUE ou Date estimée : 1944/1945	(1) 1	Frais gestion /3.76	3.76
NUM 539	Objet	Légende : INSIGNE F.F.I (FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR). RESISTANCE GUERRE DE 39/45. Broche émaillée FFI MB portée par Jacques Vinet, ancien résistant. Collection ECOMUSEE DE SAINT-NAZAIRE-FONDS VINET (JACQUES) Date connue : INCONNUE ou Date estimée : 1944/1945	(1) 1	Frais gestion /3.76	3.76
P 332.2-1496	Ekta	LIBERATION. SOLDATS ALLEMANDS EMPLOYES AU DEMINAGE DE LA REGION DE SAINT-NAZAIRE. ILS SERONT 500 AU TOTAL. Collection Ecomusée de Saint-Nazaire Date connue : INCONNUE ou Date estimée : 1945	(1) 1	Frais gestion /3.76	3.76
P 332.23-1656	Ekta	BLASON F.F.I (FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR). RESISTANCE GUERRE DE 39-45. Collection ECOMUSEE DE SAINT-NAZAIRE Date connue : INCONNUE ou Date estimée : 1939-1945	(1) 1	Frais gestion /3.76	3.76
P 332.23-1658	Ekta	DOCUMENT POCHE DE SAINT-NAZAIRE. GUERRE DE 39-45. INSIGNE RESISTANCE. Collection ECOMUSEE DE SAINT-NAZAIRE Date connue : INCONNUE ou Date estimée : 1944/1945	(1) 1	Frais gestion /3.76	3.76
T 1913	Tirage	SCENE DE LIESSE POPULAIRE LORS DE LA LIBERATION DE BESNE LE 11 MAI 1945. Collection : DITE-PPP /Cliché Ecomusée de Saint-Nazaire Photographe : DITE-PPP 20 350 0A Date connue : 11.05.1945	(1) 1	Frais gestion /3.76	3.76
T 3184	Tirage	ACCUEIL DES NEGOCIATEURS ALLEMANDS A CORDEMAIS LE 08 MAI 1945. Collection AREMORS /Cliché Ecomusée de Saint-Nazaire Date connue : 08.05.1945	(1) 1	Frais gestion /3.76	3.76
T 75	Tirage	LE MAIRE DE LA VILLE FRANCOIS BLANCHO LORS DE LA REMISE DE LA LEGION D'HONNEUR A LA VILLE DE SAINT-NAZAIRE LE 22 MAI 1949 AU MONUMENT DU COMMANDO. Collection ECOMUSEE DE SAINT-NAZAIRE-FONDS BLANCHO (FRANCOIS) Photographe THIBAUD (MICHEL) Date connue : 22.05.1949	(1) 1	Frais gestion /3.76	3.76
Sous total HT			8+8	16x3.76	60.16
Bon 18+19					
Total HT 18-19			16	16x3.76	60.16

Fiche de travail établie par : **Thérèse DUMONT**

Livraison souhaitée : **Septembre 2013**

L'exploitation prévue pour ces documents est la suivante : **Exposition**

Intitulé exact (si possible) de la future utilisation : **"Les Libertés de Loire-Inférieure"**

Date prévue : **Septembre 2013**

À Saint-Nazaire le : **05/09/2013**

Coordonnées de livraison	Coordonnées de facturation	Signature/cachet du commanditaire
(1) Monsieur : Patrice MOREL agissant en qualité : Administrateur chargé de la Communication Organisme : Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant Adresse : 11 rue des Mésanges Code postal : 44260 Ville : Savenay ☎ tel : 06.24.93.32.10 courriel : communication.musee.resistance@orange.fr	(1) Monsieur : Patrice MOREL agissant en qualité : Administrateur chargé de la Communication Organisme : Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant Adresse : La Sablière Code postal : 44110 Ville : CHATEAUBRIANT ☎ tel : 06.24.93.32.10 courriel : communication.musee.resistance@orange.fr	

Les cases en gris sont réservées au service

(1) **Les cases pré remplies peuvent être modifiées grâce au menu déroulant proposé lors du clic sur la cellule**

(2) **Prix incluant les frais de gestion**

**CENTRE DE DOCUMENTATION
CONDITIONS ET TARIFS DE FOURNITURE DE PHOTOGRAPHIES
➤ UTILISATION PROFESSIONNELLE ET COMMERCIALE**
(Les prix s'entendent en euros et hors taxes)

1 - MODALITES DE CONSULTATION

Les recherches documentaires s'effectuent de façon prioritaire sur place et **sur rendez-vous au centre de documentation de Saint-Nazaire Tourisme et Patrimoine**, situé sur le site de l'Ecomusée de Saint-Nazaire, avenue de Saint-Hubert.

En cas d'impossibilité de venue sur place, le centre de documentation de Saint-Nazaire Tourisme et Patrimoine, dénommé ci-dessous : « le centre de documentation », se réserve le droit, en fonction de l'importance de la demande, de répondre **ou non intégralement** par correspondance ou par courrier électronique.

2 - FOURNITURE DE PHOTOGRAPHIES

2.1- RECHERCHE :

Toute demande de recherche devra être **confirmée par écrit** au centre de documentation (courrier, fax, courriel) en précisant **la qualité et les coordonnées du demandeur, ainsi que l'objet précis de la demande.**

En fonction du volume de cette demande, le centre de documentation, se réserve le droit de demander un forfait de pré-sélection (voir tableau tarifications diverses).

Le **délaï de réponse** sera d'un **minimum de 2 semaines** selon l'importance de la demande.

2.2 - COMMANDE :

La réalisation d'une commande de photographies n'aura lieu qu'après le retour d'un **contrat de fourniture de photographies** et acceptation des conditions en précisant **la qualité et les coordonnées du commanditaire, les coordonnées éventuelles de livraison et de facturation, ainsi que l'objet précis de la demande et le détail des photographies commandées** (Voir contrat de fourniture de photographies).

2.3 - REALISATION :

Le centre de documentation se réserve **le choix du laboratoire** suivant la nature des travaux à réaliser. Les délais d'exécution sont ceux du laboratoire plus les délais d'envoi.

Les frais de port aller/retour centre de documentation /laboratoire et centre de documentation /demandeur sont en supplément.

2.4 – ENVOI ET FACTURATION :

A réception du contrat de fournitures de photographies, Saint-Nazaire Tourisme et Patrimoine, établira la facture correspondante suivant les tarifs indiqués hors taxes.

Un supplément pour frais d'opérations bancaires sera facturé pour chèque de règlement émis hors France (voir tableau tarifications diverses).

2.5- LEGENDES ET MENTIONS OBLIGATOIRES :

Tout document utilisé doit obligatoirement faire l'objet :

- de la mention **© Cliché Saint-Nazaire Tourisme et Patrimoine** et d'autres mentions particulières, suivant les documents, qui seront précisées lors de cet envoi

Dans le cas où les légendes et mentions obligatoires seraient incomplètement respectées ou totalement omises, il pourra être demandé une indemnité (voir tableau tarifications diverses)

2.6- ENVOI SPONTANE D'UN JUSTIFICATIF :

Il est demandé pour toute fourniture de photographies, l'envoi **spontané et gratuit** d'un exemplaire justificatif au centre de documentation, L'omission de cet envoi pourra donner lieu au paiement d'une somme forfaitaire (voir tableau tarifications diverses)

3 - ENGAGEMENT SUR L'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

La rétrocession des photographies fournies et/ou des droits d'exploitation est interdite.

Toute exploitation de photographies est soumise à l'autorisation préalable de Saint-Nazaire Tourisme et Patrimoine, et fera l'objet d'un **contrat de fourniture de photographies** (obligatoirement retourné, daté et signé).

Chaque nouvelle exploitation devra être signalée au centre de documentation, qui établira un nouveau contrat pour la fourniture du justificatif (sans facturation supplémentaire).

La responsabilité de Saint-Nazaire Tourisme et Patrimoine, ne peut en aucun cas être engagée, dans l'utilisation qui serait faite des documents fournis.

4 - DROITS D'AUTEUR

Les frais facturés pour la fourniture des photographies sont **indépendants des droits d'auteur** dus aux artistes qui ne sont pas tombés dans le domaine public (70 ans après l'année civile du décès).

Ces droits sont perçus par la société suivante : **A.D.A.G.P. (Société des Auteurs dans les Arts Graphiques), 11 rue Berryer, 75008 PARIS**
Tél. : 01.43.59.09.79

Les droits d'exploitation sont **indépendants des droits dus aux photographes indépendants** perçus par : **l'U.P.C. (Union des photographes Créateurs), 100 rue Vieille du Temple, 75008 PARIS**
Tél. : 01.42.77.24.30 / Télécopie : 01.42.77.24.39

**TARIFS FOURNITURE DE DOCUMENTS
 POUR UTILISATION COMMERCIALE**
 (Les prix s'entendent en euros et hors taxes)

SCANNS 72 DPI et 300 DPI

DEFINITION RÉSOLUTION POIDS DE FICHIERS FORMAT DE SORTIE	Basse définition 72 Dpi (utilisation Web uniquement, diaporamas, films)	Haute définition 300 Dpi 24 Mo Format de sortie 20x30	Haute définition 300 Dpi 50/60 Mo Format de sortie 30x40	Haute définition 300 Dpi 90/95 Mo Format de sortie 40x60
PRIX UNITAIRE HT INCLUANT LES FRAIS TECHNIQUES, LA GRAVURE SUR CD ET LES DROITS D'EXPLOITATION (tous formats, tout nombre d'exemplaires de la future exploitation)	15.89 € HT/par photographie	38.88 € HT/par photographie	66.89 € HT/par photographie	83.62 € HT/ par photographie
Prix indicatif unitaire TTC*	19.00 €	46.50 €	80.00 €	100.00 €

Des réductions de 20 % peuvent être accordées sur ces tarifs (hormis frais techniques, frais de port ou frais d'opérations bancaires) :

- aux Musées publics,
 - aux Associations Culturelles locales,
 - aux Associations œuvrant pour la préservation du patrimoine.
- Le centre de documentation, se réserve le choix du laboratoire suivant la nature des travaux à réaliser.
 Les délais d'exécution sont ceux du laboratoire plus les délais d'envoi.

Le règlement doit être effectué dans un délai d'un mois après réception de la facture.

Les frais de port Aller/Retour centre de documentation/Laboratoire et centre de documentation/Demandeur sont en **supplément** (frais de port au **tarif en vigueur au jour de l'envoi*****)

TARIFICATIONS DIVERSES

	Prix unitaire HT	Prix indicatif unitaire TTC*
Forfait pré-sélection photographie	3.76 € HT	4.50 €
Frais opérations bancaires pour règlement émis hors France	20.90 € HT	25.00 €
Frais d'omission d'envoi de justificatif	62.71 € HT	75.00 €
Frais d'omission légende incomplète	12.55 € HT	15.00 €
Frais d'omission de légende totale	25.09 € HT	30.00 €
Photocopie ou impression A4 (texte) noir & blanc**	0.17 € HT	0.20 €
Photocopie ou impression A3 (texte) noir & blanc**	0.42 € HT	0.50 €
Impression A4 couleur	0.42 € HT	0.50 €
***Frais de port au tarif postal en vigueur au jour de l'envoi pour un envoi : 1 CD et/ou jusqu'à 100 g (au 01/01/2013)	1.30 € HT	1.55€
CD gravé en sus	2.09 € HT	2.50 €
Frais de gestion	3.76 € HT	4.50 €

*au Taux de TVA en vigueur au 01/02/2009

**Le centre de documentation de Saint-Nazaire autorise la réalisation de photocopies sous certaines conditions.

***Frais de port au tarif en vigueur au jour de l'envoi pour un envoi : 1 CD et/ou jusqu'à 100 g (au 01/01/2013)

Bridgeman Images

69 Rue de Chabrol, 75010, Paris, France
T: +33(0)1 55 80 79 10 F: +33(0)1 55 80 79 11

E: compte@bridgemanimages.fr W: www.bridgemanimages.fr

Bridgeman Images is a trading name of Bridgeman Art Library Limited registered with Companies House in England as Limited Company 1056394 of 17-19 Garway Road, London W2 4PH, United Kingdom.

TVA FR35437590029. SIRET 4375900290004. RCS Paris B437590029

London • New York • Berlin • Paris



Adresse de livraison

ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE DE CHÂTEAUBRIANT

Patrice Morel
11 rue des Mésanges
Savenay 44260
France

Adresse de facturation

ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE DE CHÂTEAUBRIANT

Patrice Morel
Carrière des Fusilliers
Chateaubriand 44110
France

Facture

Paiement par virement bancaire

Banque: BNP Paribas
Code Banque: 30004
Compte: 00010008828
Code Guichet: 02933
Clé RIB: 60
IBAN: FR7630004029330001000882860
BIC: BNPAFRPPPE

No de Facture: 1017252
Date: 28 Sep 2016
Réf. Commande:
Délai de paiement: 45 jours
Début de licence: 12 Aug 2016
Fin de licence: 12 Aug 2017
ISSN / ISBN:
Votre N° TVA:

Prix HT	100,00
TVA 10,00%	10,00
Total TTC (en EUR)	110,00

Cette facture a été émise conformément à nos [Conditions Générales de Vente](#)

Projet: exposition "la négation de l'homme dans l'univers concentrationnaire nazi" dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation

Image	Ref.	Description	Prix HT	TVA %	Montant TVA	Total TTC
		Stills / Publishing / Non-Commercial Display / Not-for-Profit Organizations (e.g. Museums/Schools/Universities/Registered Charities) / Print and Digital formats / Single language / Single location / One / 1 year				
		Média-imprimé-panneau & catalogue catalogue tirage < 2 000 ex comporte 3 jeux de 12 panneaux sur enrouleurs un jeu reste en "statique" au musée,				
		dont l'entrée est gratuite et les 2 autres circulent gratuitement dans les établissements scolaires , publics ou privés, qui en font la demande, ainsi que les collectivités partenaires.				

Veillez prendre connaissance de nos Conditions Générales de Vente, et de notre politique d'annulation qui peut être consultée en ligne sur www.bridgemanimages.fr dans la rubrique « About ». Des pénalités de trois fois le taux légal en cas d'annulation sont applicables ainsi qu'en cas de retard de paiement après échéance. La cession des droits n'est effective qu'après le paiement complet de la facture. Il est de la responsabilité du client de s'assurer des différentes autorisations afférentes aux images reproduites, notamment en ce qui concerne le Droit d'Auteur.

Bridgeman Images

69 Rue de Chabrol, 75010, Paris, France
 T: +33(0)1 55 80 79 10 F: +33(0)1 55 80 79 11

E: compte@bridgemanimages.fr W: www.bridgemanimages.fr

Bridgeman Images is a trading name of Bridgeman Art Library Limited registered with Companies House in England as Limited Company 1056394 of 17-19 Garway Road, London W2 4PH, United Kingdom.


TVA FR35437590029. SIRET 4375900290004. RCS Paris B437590029

London • New York • Berlin • Paris



**bridgeman
images**

Projet: exposition "la négation de l'homme dans l'univers concentrationnaire nazi" dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation

Image	Ref.	Description	Prix HT	TVA %	Montant TVA	Total TTC
		Stills / Publishing / Non-Commercial Display / Not-for-Profit Organizations (e.g. Museums/Schools/Universities/Registered Charities) / Print and Digital formats / Single language / Single location / One / 1 year Durée exposition octobre 2016 à octobre 2017 Droits non-exclusifs				
	TAD1755169	Procès de Nuremberg (1945 - 1946... Crédit: Photo © Tallandier/Bridgeman Images	100,00	10,00	10,00	110,00

Veuillez prendre connaissance de nos Conditions Générales de Vente, et de notre politique d'annulation qui peut être consultée en ligne sur www.bridgemanimages.fr dans la rubrique « About ». Des pénalités de trois fois le taux légal en cas d'annulation sont applicables ainsi qu'en cas de retard de paiement après échéance. La cession des droits n'est effective qu'après le paiement complet de la facture. Il est de la responsabilité du client de s'assurer des différentes autorisations afférentes aux images reproduites, notamment en ce qui concerne le Droit d'Auteur.

Patrice MOREL
11 rue des Mésanges
44260 Savenay
Tél. : 06.24.93.32.10
image-in@patcatnats.fr
<http://www.patcatnats.fr>

DEMANDE
DE DIFFUSION
DE PHOTOGRAPHIE
(et/ou scènes filmées et/ou sonores)

Vous allez être filmé(e), enregistré(e) et/ou photographié(e). Cette captation sera traitée pour aboutir à un document photographique et/ou vidéo et/ou sonore.

JE SOUSSIGNÉ(E) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Courriel et/ou tél. (facultatif) :

AUTORISE :

La diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographie(s) – et/ou scènes filmées et/ou enregistrements sonores- me représentant dans le(s) cadre(s) strictement énoncé(s) ci-après (*à ne remplir que si éventuellement vous avez des réserves éventuelles à émettre*) :

.....
.....
.....
.....

Toute personne ayant un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part, dans le cadre de la présente autorisation, votre image ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation, utilisation, diffusion ou commercialisation.

Fait à :

Le :

(Signature)¹

¹ Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord ».

AUTORISATION DE CAPTATION

(personnes majeures)

Vu le Code civil, en particulier son article 9, vu le Code de la propriété intellectuelle.

Madame, Monsieur,

Vous allez être filmé(e), enregistré(e) et/ou photographié(e) dans le cadre d'un projet pédagogique. Cette captation sera traitée pour aboutir à un document vidéo et/ou sonore.

Le document ainsi réalisé sera une œuvre audiovisuelle réalisée sous l'autorité de l'établissement désigné ci-dessous. Elle demeurera la propriété d'une personne publique et ne pourra donner lieu à rémunération de son auteur sous quelque forme que ce soit.

L'exploitation de ce document, à fin de valorisation non commerciale, ainsi que sa conservation se feront avec votre accord, exclusivement dans les conditions définies ci-dessous.

Votre voix et/ou votre image ainsi que le document d'accompagnement présenté (diaporama, texte, images, graphiques, cartes, ouvrage) seront fixés sur un support permettant sa diffusion et sa reproduction tel que défini ci-dessous.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction générale de l'enseignement scolaire,
Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives (DGESCO B3-4)
110 rue de Grenelle - 75357 Paris 07 SP – 01.55.55.10.10

Projet :

Cadre du projet :		
Titre (provisoire ou définitif) du projet :		
Etablissement (NOM et COMMUNE) :		
Personne responsable du projet :	NOM, Prénom(s) :	
	Fonction :	
Captation :	<input checked="" type="checkbox"/> Image fixe (photo)	<input checked="" type="checkbox"/> Image animée (vidéo)	<input checked="" type="checkbox"/> Voix (enregistr.audio)
	Date(s) :		
Exploitation :	Durée :	10 années	
	<i>(Exposition ou représentation non commerciale sur les sites web institutionnels édités par les services de l'État et ses partenaires sur tous les réseaux de communication)</i>		
	Support :	<input type="checkbox"/> Analogique	<input checked="" type="checkbox"/> Numérique
Conservation :	Durée :	10 années	
	Support :	<input type="checkbox"/> Analogique	<input checked="" type="checkbox"/> Numérique

Je, soussigné(e),

Civilité : Monsieur Madame Mademoiselle

NOM, Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : **Commune :**

reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord.

Fait à, le Signature :

AUTORISATION DE CAPTATION

(personnes mineures)

Vu le Code civil, en particulier son article 9, vu le Code de la propriété intellectuelle.

Madame, Monsieur,

Votre enfant va être filmé(e), enregistré(e) et/ou photographié(e) dans le cadre d'un projet pédagogique. Cette captation sera traitée pour aboutir à un document vidéo et/ou sonore.

Le document ainsi réalisé sera une œuvre audiovisuelle réalisée sous l'autorité de l'établissement désigné ci-dessous. Elle demeurera la propriété d'une personne publique et ne pourra donner lieu à rémunération de son auteur sous quelque forme que ce soit.

L'exploitation de ce document, à fin de valorisation non commerciale, ainsi que sa conservation se feront avec votre accord, exclusivement dans les conditions définies ci-dessous.

La voix et/ou l'image de votre enfant ainsi que le document d'accompagnement présenté (diaporama, texte, images, graphiques, cartes, ouvrage) seront fixés sur un support permettant sa diffusion et sa reproduction tel que défini ci-dessous.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction générale de l'enseignement scolaire,
Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives (DGESCO B3-4)
110 rue de Grenelle - 75357 Paris 07 SP – 01.55.55.10.10

Projet :

Cadre du projet :		
Titre (provisoire ou définitif) du projet :		
Etablissement (NOM et COMMUNE) :		
Personne responsable du projet :	NOM, Prénom(s) :	
	Fonction :	
Captation :	<input checked="" type="checkbox"/> Image fixe (photo)	<input checked="" type="checkbox"/> Image animée (vidéo)	<input checked="" type="checkbox"/> Voix (enregistr.audio)
	Date(s) :	
Exploitation :	Durée :	10 années	
	<i>(Exposition ou représentation non commerciale sur les sites web institutionnels édités par les services de l'État et ses partenaires sur tous les réseaux de communication)</i>		
	Support :	<input type="checkbox"/> Analogique	<input checked="" type="checkbox"/> Numérique
Conservation :	Durée :	10 années	
	Support :	<input type="checkbox"/> Analogique	<input checked="" type="checkbox"/> Numérique

Je, soussigné(e), NOM, Prénom(s) :	
représentant légal de : <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Mademoiselle	
NOM, Prénom(s) :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord.	
Fait à	le Signature :